



Volet B

**Copie à publier aux annexes au Moniteur belge  
après dépôt de l'acte au greffe**Réservé  
au  
Moniteur  
belge**\*21062955\***

TRIBUNAL DE L'ENTREPRISE

**17 MAI 2021**DU BRABANT  
Greffier ALLONN° d'entreprise : **0403 543 754**

Nom

(en entier) : **Clavie SA**

(en abrégé) :

Forme légale : **Société anonyme**Adresse complète du siège : **Avenue de l'Industrie 12, boîte B, 1420 Braine-l'Alleud****Objet de l'acte : Démissions et nominations d'administrateurs et administrateur-délégué**

Extrait des décisions écrites prises par l'actionnaire unique, le 29 avril 2021

(...)

L'actionnaire unique :

1. PREND ACTE des démissions volontaires et avec effet au 29 avril 2021 de :

- Madame Isabelle CLAVIE, domiciliée Avenue Alphonse Allard 144 boîte D32 à 1420 Braine-l'Alleud ;

- Monsieur Olivier CLAVIE, domicilié Drève des Chardonnerets 31 à 7850 Petit-Enghien ;

- Monsieur Jean Metten, domicilié Bergdal 186, 1853 Strombeek-Bever,

en leur qualité d'administrateur de la Société.

2. DECIDE de nommer les administrateurs suivants, avec effet au 29 avril 2021 et pour une durée de six ans

- La société par actions simplifiée de droit français TINI, dont le siège social est situé 3 Rue Denise Bastide Zi du Bardot à 42000 Saint-Etienne (France), enregistrée au Registre du Commerce et des Sociétés de Saint-Etienne sous le numéro 792 484 560, représentée par son représentant permanent, Monsieur Denis Rollin ;

- La société par actions simplifiée de droit français ATTIS, dont le siège social est fixé au 47 Rue du Commandant Rolland - Parc de l'Espace - 93350 LE BOURGET, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de BOBIGNY sous le numéro 438 144 271, représentée par son représentant permanent, Monsieur Pierre-Elie Serayet.

Leur mandat prendra fin après l'assemblée générale ordinaire qui sera appelée à approuver les comptes clôturés le 31 décembre 2026.

3. DECIDE d'accorder la décharge intermédiaire aux administrateurs démissionnaires pour l'exécution de leur mandat au cours de l'exercice 2021, étant entendu que cette décharge sera confirmée lors de l'assemblée générale annuelle de 2021.

4. DECIDE d'octroyer un mandat spécial à M. Samuel Darcheville, avocat, dont les bureaux sont situés à 1340 Ottignies-Louvain-la-Neuve, pouvant agir seul et avec pouvoir de substitution, afin de publier, lorsque cela est requis, les résolutions susmentionnées aux Annexes du Moniteur Belge, de représenter la Société relativement à ce qui précède auprès du greffe du tribunal de commerce compétent et de signer tous les documents nécessaires ou utiles, de faire toutes les inscriptions et déclarations et en général, de faire tout ce qui est nécessaire ou utile pour l'exécution de son mandat.

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 27/05/2021 - Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du Volet B : **Au recto** : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers  
**Au verso** : Nom et signature (pas applicable aux actes de type « Mention »).

Réservé  
au  
Moniteur  
belge



Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 27/05/2021 - Annexes du Moniteur belge

Extrait des décisions prises par écrit par le conseil d'administration, le 29 avril 2021

Première décision

Les administrateurs prennent acte de la démission de Madame Isabelle Clavie et Monsieur Olivier Clavie, chacun en leur qualité d'administrateur-délégué de la Société, avec effet immédiat.

Deuxième décision

Les administrateurs décident d'octroyer la décharge aux administrateurs-délégués précités.

Troisième décision

Les administrateurs décident de nommer la société par actions simplifiée de droit français ATTIS, dont le siège social est fixé au 47 Rue du Commandant Rolland - Parc de l'Espace - 93350 LE BOURGET, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de BOBIGNY sous le numéro 438 144 271, représentée par son représentant permanent, Monsieur Pierre-Elie Serayet en qualité d'administrateur délégué de la Société, à dater du 29 avril 2021 et ce pour une durée indéterminée.

Quatrième décision

Les administrateurs décident d'octroyer une procuration spéciale à Monsieur Samuel Darcheville ou tout autre avocat de DKW Law, cabinet d'avocats établi à 1340 Ottignies-Louvain-la-Neuve, pouvant agir seul au nom et pour le compte de la Société et avec pouvoir de substitution, aux fins de publier la décision prise ci-avant aux Annexes du Moniteur Belge et d'accomplir toutes les formalités et signer tous documents à cet effet.

Pour extrait conforme,  
Samuel Darcheville  
Mandataire spécial

Mentionner sur la dernière page du Volet B : **Au recto** : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers  
**Au verso** : Nom et signature (pas applicable aux actes de type « Mention »).